



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Arrêté préfectoral DCL/BCLI/2023-22 portant modification de la composition nominative de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) de l'Eure en formation plénière

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40 ;

Vu la loi n°2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République, du 20 juillet 2022, portant nomination de Monsieur Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2020-20 du 14 août 2020 portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale et fixant à 47 le nombre de sièges ;

Vu la nomination par la Présidente de l'Assemblée nationale, du 22 novembre 2022, publiée au journal officiel du 23 novembre 2022, des députés chargés de siéger au sein de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu la démission de Monsieur Michel LEROUX (membre de la CDCI au sein du collège des EPCI à fiscalité propre) de l'ensemble de ses mandats dont celui de conseiller communautaire ;

Vu la démission de Madame Virginie GARREAUD (membre de la CDCI au sein du collège des syndicats mixtes et syndicats de communes) de son mandat de déléguée de la commune de Quittebeuf au sein du Sivos de Bernienville-Quittebeuf ;

Vu le décès de Monsieur Philippe GERICS, président de la communauté de communes Lyons Andelle (membre de la CDCI au sein du collège des EPCI à fiscalité propre) ;

Considérant qu'il y a eu de prendre en compte la désignation des députés chargés de siéger au sein de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Considérant que Monsieur Michel LEROUX et Madame Virginie GARREAUD ont perdu la qualité pour laquelle ils ont été élus au sein de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Michel LEROUX et Monsieur Philippe GERICS par les suivants inscrits sur la liste des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, déposée par l'Union des maires et des élus de l'Eure ;

Considérant qu'il convient de remplacer Madame Virginie GARREAUD par le suivant de liste inscrit sur la liste des représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes, déposée par l'association des maires ruraux de l'Eure ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) de l'Eure, dans sa formation plénière, est composée des **47** membres suivants :

I – Collège des représentants des communes :

a) 10 représentants parmi les communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (1051 habitants) :

- 1 Jean-Claude LANOS, conseiller municipal de Chennebrun
- 2 Laurence DUVAL, maire de Canappeville
- 3 Jean-Pierre PICHOS, maire de L'Habit
- 4 Danielle JEANNE, maire d'Aulnay-sur-Iton
- 5 Emmanuel BOURLON DE ROUVRE, maire de Bois-Normand-près-Lyre
- 6 Laurance BUSSIERE, maire de Daubeuf-la-Campagne
- 7 Didier DELABRIERE, maire de Martainville
- 8 Claire CARRERE-GODEBOUT, maire de Graveron-Semerville
- 9 Patrick MINIER, maire de Radepont
- 10 Anne FROMENT-PROUVOST, maire de Bouafles

b) 5 représentants parmi les cinq communes les plus peuplées du département (Évreux, Vernon, Louviers, Val de Reuil, Gisors) :

- 1 Guy LEFRAND, maire d'Évreux
- 2 François OUZILLEAU, maire de Vernon
- 3 François-Xavier PRIOLLAUD, maire de Louviers
- 4 Catherine DUVALLET, adjointe au maire de Val-de-Reuil
- 5 Gilles LUSSIER, adjoint au maire de Gisors

c) 9 représentants parmi les communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département (1051 habitants) :

- 1 Isabelle VAUQUELIN, maire du Neubourg
- 2 Pierre LEPORTIER, maire d'Ezy-sur-Eure
- 3 Marie-Lyne VAGNER, maire de Bernay
- 4 Rémi VIEILLARD, maire de Fleury-sur-Andelle
- 5 Thomas DURAND, maire de Vexin-sur-Epte
- 6 Gwendoline PRESLES, maire de Bourneville-Sainte-Croix
- 7 Gérard THEBAUD, maire de Claville
- 8 Janick LEGER, maire de Léry
- 9 Florence HAGUET-VOLCKAERT, maire de Saint-Sébastien-de-Morsent

II – 14 représentants au titre du collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- 1 Jean-Paul LEGENDRE, président de la communauté de communes du pays du Neubourg
- 2 Bernard LEROY, président de la communauté d'agglomération Seine-Eure
- 3 Guy DOSSANG, vice-président de la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie
- 4 Pascal LEHONGRE, vice-président de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération
- 5 Vincent MARTIN, président de la communauté de communes Roumois Seine
- 6 Étienne LEROUX, vice-président de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge
- 7 Nicolas GRAVELLE, président de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie
- 8 Jean-Luc BOULOGNE, conseiller communautaire de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure
- 9 James BLOUIN, vice-président de la communauté de communes du Vexin Normand
- 10 Jérôme PASCO, président de la communauté de communes du pays de Conches
- 11 Richard JACQUET, vice-président de la communauté d'agglomération Seine-Eure
- 12 Aline BERTOU, vice-présidente de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération
- 13 **Hugues BOURGAULT, vice-président de la communauté de communes du Pays du Neubourg**
- 14 **Micheline PARIS, vice-présidente de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge**

III – 2 représentants au titre du collège des syndicats mixtes et des syndicats de communes :

- 1 Xavier HUBERT, président du syndicat de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE)
- 2 Jean-Pierre KIEFFER, président du syndicat de transport scolaire du Neubourg

IV – 2 représentants au titre du collège du conseil régional :

- 1 Emmanuelle TREMEL
- 2 Marie-Noëlle CHEVALIER

V – 5 représentants au titre du collège du conseil départemental :

- 1 Sébastien LECORNU
- 2 Frédéric DUCHÉ
- 3 Alexandre RASSAËRT
- 4 Colette BONNARD
- 5 Michaël ONO-DIT-BIOT

VI - Parlementaires associés aux travaux de la commission, sans voix délibérative :

Députés désignés par la présidente de l'Assemblée nationale :

- 1 **Christine LOIR**
- 2 **Philippe BRUN**

Sénateurs désignés par le président du Sénat :

- 1 Nicole DURANTON
- 2 Hervé MAUREY

Article 2 :

L'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2021-46 du 19 novembre 2021 portant modification de la composition nominative de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Eure en formation plénière est abrogé.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication, celui-ci pouvant être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr. Un recours gracieux auprès du préfet de l'Eure peut être exercé pendant ce même délai.

Article 4 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Évreux, le **24 OCT. 2023**

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a large loop at the top and a horizontal line extending to the right, ending in a small hook.

Simon BABRE